

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

22. Coopération internationale dans le domaine de l'éducation

Un des problèmes urgents de l'éducation relative au milieu naturel est l'intégration adéquate et la coordination de toutes les activités en cours de développement ou projetées. Il est nécessaire de fonder les enquêtes appropriées sur une base de recherches sérieuse, afin d'empêcher que les diverses autorités, organisations, centres, instituts et autres organismes ne se chevauchent, de mettre en évidence les lacunes existant dans les systèmes et programmes d'éducation relatifs au milieu naturel et de s'efforcer de les combler.

La 10^e Assemblée générale de l'UICN réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

recommande donc que soit constitué, en toute priorité, un «groupe de travail inter-agences sur l'éducation»), ainsi qu'il l'a été recommandé dans la Résolution No. 13 de la Conférence sur la Biosphère. Les agences internationales concernées sont priées de créer un groupement de ce type le plus rapidement possible.